

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2016

---

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES DE CERTAINS ENGINs MOTORISÉS - (N° 3800)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

M. Warsmann, M. Ciotti, M. Cornut-Gentille, Mme Marianne Dubois, M. Straumann, M. Tardy, Mme Genevard, M. Mathis, M. Decool, Mme Zimmermann, M. Bouchet, M. Huyghe et M. Marlin

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« exagérément ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

S'agissant des nuisances sonores, la notion de véhicule « exagérément bruyant » apparaît comme trop restrictive voire imprécise.

Aussi il convient de supprimer le mot « exagérément ».